

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05165

Numéro SIREN : 803 346 626

Nom ou dénomination : HOLDING DES PRINCES

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 39115

Désignation de l'entreprise SAS HOLDING DES PRINCESNéant ☐Adresse de l'entreprise 31 BLD GOUVION SAINT CYR75017 PARISNuméro SIRET * 8 0 3 3 4 6 6 2 6 0 0 0 2 8

39115.

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 0		3 1 1 2 2 0 1 9		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		Net		
		1	2	3		4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
Total I (5)		044	048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	216 214	216 214	272 763		
	Charges constatées d'avance *	092	094					
	Total II	096	098	216 214	216 214	272 763		
	Total général (I+II)	110	112	216 214	216 214	272 763		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100	100			
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132					
	Report à nouveau	134		74 059	72 218			
	Résultat de l'exercice	136		29 208	1 840			
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		104 367	75 159			
	Provisions pour risques et charges	154		5 000	20 000			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		936	1 284			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	70 600	176 320			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		106 847	177 604			
Total général (I + II + III)				180	216 214	272 763		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS HOLDING DES PRINCES		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9		Néant	*
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	biens		215		214			
		services *		217		218			
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production stockée *				224				
	Production immobilisée *				226				
	Subventions d'exploitation reçues	<i>copie certifiée conforme</i>			230	15 000			
Autres produits				232	15 000				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	1 081	1 686		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					
	Rémunérations du personnel *				244				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				250				
	Dotations aux amortissements *				252				
	Dotations aux provisions				254				
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259					
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 081	1 686		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	13 919	(1 686)		
					280				
Produits financiers (III)					290	20 000	4 500		
Produits exceptionnels (IV)					294				
Charges financières (V)					300		974		
Charges exceptionnelles					306				
(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))				347					
(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))				348					
Impôts sur les bénéfices *					310	4 711			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					312	29 208	1 840		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					316	29 208	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				318				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				322				
	Provisions non déductibles *				324	4 711			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				330				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Dédutions				342				
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989					
Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344					
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	33 919	354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356				
Déficits antérieurs reportables : * 2 510 dont imputés sur le résultat :					360	2 510			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	31 410	372		

SAS HOLDING DES PRINCES
31 BLD GOUVION SAINT CYR
75017 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

RFG COMPTA
17 RUE DE LA LIBERATION
78350 JOUY EN JOSAS
01 45 38 99 56

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 216 214.07 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 29 208.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

Néant

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	20 000		15 000		5 000
TOTAL	20 000		15 000		5 000
TOTAL GENERAL	20 000		15 000		5 000
Dont dotations et reprises d'exploitation			15 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	936	936		
Impôts sur les bénéfices	4 711	4 711		
Groupe et associés	70 600	70 600		
Autres dettes	30 600	30 600		
TOTAL	106 847	106 847		

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	30 600
Total	30 600

Charges et produits constatés d'avance



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur François BINSARD, associé unique et Président de la société HOLDING DES PRINCES, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2020, l'activité de la Société a été la suivante :

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Chiffre d'Affaires	/	/
Résultat d'Exploitation	13 919.49	- 1 685.89
Résultat Financier	/	/
Résultat Exceptionnel	20 000.00	3 526.00
Résultat Net	29 208.49	1 840.11

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants : Projet de développement des affaires sociales.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.



Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,00 euros comme lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 15 000,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 1 080,51 euros contre 1 685,89 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0,00 euros comme pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0 personne comme à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 euros comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 080,51 euros contre 1 685,89 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 13 919,49 euros contre - 1 685,89 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 0,00 euros (0,00 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 13 919,49 euros contre -1 685,89 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 20 000,00 euros contre 3 526,00 euros pour l'exercice précédent.

- de l'impôt sur les sociétés de 4 711,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 29 208,49 euros contre un bénéfice de 1 840,11 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 216 214.07 euros contre 272 762,58 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 29 208,49 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 208,49 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	74 058,58 euros
-------------------------------	-----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	103 267,07 euros
--	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 103 267,07 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 104 367,07 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Il est indiqué qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT
Le 04 Juin 2021

François BINSARD



HOLDING DES PRINCES
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 20 Rue des Princes - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 803 346 626

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le 30 Juin à 09 h 00,

Monsieur François BINSARD, demeurant 20 rue des Princes, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT,

Associé unique de la société HOLDING DES PRINCES,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur François BINSARD, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 29 208,49 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

29 208,49 euros

17

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	74 058,58 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	103 267,07 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 103 267,07 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François BINSARD

